



**Direction Générale des Services
Direction de l'Administration Générale et de la Logistique**

N/Réf : HDD/SDS
Le 10 décembre 2014

Secrétariat Général de l'Administration Communale et des Instances Municipales

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014**

ONT ASSISTE A LA SEANCE :

Monsieur BLAZY	Monsieur SABOURET	Monsieur SAMAT
Madame GRIS	Madame MOUSTACHIR	Madame RODRIGUES
Monsieur JAURREY	Monsieur PIGOT	Madame GARRET
Monsieur RICHARD	Monsieur TOUIL	Monsieur ABCHAR
Madame MAILLARD	Madame QUERET	Monsieur NDALA
Monsieur ANICET	Monsieur DOS SANTOS	Monsieur TIBI
Madame CAUMONT	Madame PEQUIGNOT	Monsieur HAROUTIOUNIAN
Monsieur BOISSY	Madame TORDJMAN	Monsieur OUCHIKH
Madame EULALIE	Monsieur CAURO	Monsieur OUERFELLI
Monsieur HAKKOU	Madame LEVEILLE	

POUVOIRS DE :

Madame HENNEBELLE	à	Madame QUERET
Madame AUSTER	à	Madame GARRET
Madame YOHALIN	à	Monsieur TIBI
Monsieur VIGOUROUX	à	Monsieur OUCHIKH

ABSENTES :

Madame ENNOUSSI et Madame KARTOUT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur DOS SANTOS

**Arrivée de Monsieur ABCHAR et de Monsieur HAKKOU à 20h50.
Départ de Monsieur TIBI et de Monsieur HAROUTIOUNIAN à 22h50.**

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Député-Maire** déclare la séance ouverte à 20h45.

Monsieur le Député-Maire propose que **Monsieur DOS SANTOS** soit désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2014.

Sans observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Député-Maire** propose de délibérer.

La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 25 Pour

Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Gonesse bleu marine : 2 Abstentions

Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour

Arrivée de Monsieur ABCHAR et de Monsieur HAKKOU à 20h50.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur PIGOT

APPROUVE la motion portant soutien à la défense de la Maison des Syndicats.

Monsieur SABOURET :

« Je voulais d'abord me réjouir de la présentation et du vote, je l'espère unanimement, d'une motion par le Conseil Municipal de Gonesse comme par d'autres Conseils Municipaux pour réclamer le maintien des conditions actuelles de fonctionnement de la Maison des Syndicats. La Maison des Syndicats est un bâtiment qui appartient effectivement au Conseil Général du Val d'Oise qui est mis à disposition des syndicats depuis presque 40 ans. Je dirais qu'elle fait presque partie du Service Public départemental. C'est presque un hasard si ce bâtiment a été transféré au Département puisqu'au départ, la convention avait été signée par le Préfet. Le groupe Val d'Oise Utile et Solidaire qui comprend les 18 Conseillers Généraux d'opposition au Conseil Général et groupe auquel j'appartiens s'est insurgé et était présent à la manifestation qui s'est tenue lors de la dernière séance du Conseil Général devant les bâtiments départementaux. Il faut savoir que la décision a été annoncée de manière extrêmement brutale aux syndicats. En effet, par une lettre adressée au milieu de l'été, les syndicats ont appris qu'ils devraient quitter les lieux, que le Conseil Général les mettait finalement dehors avec une méthode bien éloignée de la concertation. C'est un premier reproche sur la forme, mais le vrai reproche que l'on peut faire c'est sur le fond. Quel est la nécessité aujourd'hui d'expulser les syndicats qui accueillent les salariés, les retraités, les personnels qui sont en difficulté dans leur entreprise, qui assurent véritablement une prestation de conseil gratuite, sinon manifester une certaine défiance vis-à-vis des corps intermédiaires. L'économie que va faire le Conseil Général n'est pas énorme. Je rappelle que nous allons voter, demain en séance, une subvention de fonctionnement à tous les syndicats de salariés du Val d'Oise s'élevant à peine à plus de 31 000 €, ce sont des subventions de fonctionnement ridicules par rapport à d'autres organismes subventionnés qui assurent des services à un nombre moins important de personnes. Le groupe Val d'Oise Utile et Solidaire posera une question d'actualité au Président M. BAZIN et M. Didier ARNAL, notre Président de groupe, la défendra avec énergie. Nous serons présents également demain à la manifestation pour faire changer d'avis. Je dirais que couper dans même pas 1/10^{ème} de certaines dépenses de communication du Conseil Général permettrait de faire fonctionner la Maison des Syndicats pendant au moins une année. Je pense donc qu'il faut véritablement crier fort et dire notre indignation vis-à-vis de ce projet scandaleux, qui ne se justifie même pas par la nécessité d'économies budgétaires, car elles seront assez modestes, mais c'est véritablement de l'anti-syndicalisme primaire qui n'a pas lieu d'être. Je pensais naïvement que nous étions sortis de là et que les anti-syndicalistes primaires n'existaient plus, apparemment si, et ils sont dans le Val d'Oise, ce qui est quand même tout à fait désolant. »

Monsieur le Député-Maire :

« Je pense qu'ils sont dans le Val d'Oise mais peut-être aussi ailleurs. Pour ma part, j'ai été saisi par les syndicats en tant que Parlementaire et cela fait déjà plusieurs semaines que j'ai aussi écrit au Président du Conseil Général, sans avoir reçu à ce jour de réponse. »

Monsieur OUCHIKH :

« Un regret et une proposition. Le regret c'est de ne pas connaître les motifs qui animent le Conseil Général dans cette décision que par ailleurs je condamne comme chacun d'entre nous ici. J'aurais aimé par honnêteté intellectuelle que l'on puisse au moins, si j'ose dire, donner la parole au Conseil Général et savoir quels sont les motifs qui justifient, certainement à tort, cette décision. D'autre part, j'aurais aimé savoir si des rapprochements ont été opérés, si une possibilité de surseoir à ce départ programmé en février 2015 est envisagée. Les explications du Rapporteur, Monsieur PIGOT, ne m'ont pas éclairé, pas davantage l'intervention du Conseiller Général. Donc si je peux avoir, de ce point de vue-là, un regard objectif, ce serait bien. Par ailleurs, je suis comme vous tout à fait désolé de ce choix sur le fond, il n'y a pas de divergence sur cette affaire, je condamne cette décision prise par le Conseil Général et je souhaite évidemment apporter mon soutien personnel aux syndicats ainsi ciblés. Mais je pense que la Commune de Gonesse par la voie de sa municipalité, c'est ma proposition, serait bien inspirée d'aller au-delà de cette interpellation. Je crois qu'il serait bon, par souci de cohérence, d'interpeller les pouvoirs publics, je crois qu'il est peut-être intéressant d'envisager de saisir de cette question Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales, elle a compétence me semble-t-il au moins pour intervenir politiquement. Et si le Gouvernement actuel veut démontrer qu'il ne pratique pas une politique d'austérité qui accable les salariés et les travailleurs, il y a peut-être là, pour le Gouvernement et donc pour la majorité municipale et je me rallierai à vous, occasion d'abonder ce texte-là. Et si le Gouvernement veut prêter financièrement un coup de main et prendre le relais au Conseil Général, je crois que nous serons tous heureux à Gonesse comme dans le Val d'Oise. »

Monsieur TIBI :

« Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire Karim. Quoi qu'il en soit, lorsque vous indiquez sur le rapport, le maintien de tous ces moyens, je suis assez surpris que Monsieur SABOURET laisse sous-entendre 30 000 € de dépenses, je pense que le maintien de tous les moyens de fonctionnement représente un certain coût. Je crois qu'il faut se reporter sur l'Etat puisqu'à l'époque lorsque c'était l'autre majorité, on n'hésitait pas à casser du sucre sur l'Etat. Je crois qu'aujourd'hui, il faut également partir d'un principe qu'on est en pleine récession, que l'Etat ne peut plus, de ce fait la Région peut encore moins, le Département également. Bien évidemment qu'on est contre, on va l'approuver mais ceci dit, on aurait également voulu connaître le coût du maintien de cette maison des syndicats. J'ose espérer que les subventions que reçoivent tous les syndicats sont utilisées parce qu'on a entendu parler dernièrement dans la presse que concernant l'EDF, il y a eu pas mal de détournement de fonds venant notamment de la CGT et je crois qu'il faut quand même en tenir compte. Partant de là je crois que soit on demande au Conseil Général, et je rejoins ce que dit Karim, c'est-à-dire venir s'expliquer et nous dire les raisons mais je pense qu'il ne faut pas non plus uniquement se reporter sur le Conseil Général, je crois qu'il faut se reporter également sur la Région et notamment sur l'Etat. »

Monsieur TOUIL :

« En ce qui concerne les syndicats, localement et départementalement parlant, les ouvriers et les retraités qui consultent les syndicats ont besoin d'avoir un lieu d'accueil. Je rappelle que la Maison des Syndicats c'est tous les syndicats confondus, il n'y a pas que la CGT ou un autre syndicat. Ensuite, on peut toujours lire dans les journaux que tel ou tel syndicat a fait quelque chose, on a la même chose sur les hommes politiques mais c'est toujours la presse qui signale et quelquefois les choses annoncées dans la presse ne sont pas des vérités. »

Monsieur SABOURET :

« Je voulais apporter une réponse à Monsieur OUCHIKH sur les motifs du Président du Conseil Général du Val d'Oise ; je pensais avoir été clair, c'est de faire des économies. Il fait des économies sur les postes sur lesquels il a envie de faire des économies, parce qu'il ne les fait pas sur tous les postes budgétaires, donc chaque économie c'est un choix. Là, il fait le choix de faire une économie en ne mettant plus à disposition le bâtiment qui abrite aujourd'hui et jusqu'en février, et on espère si notre action prospère au-delà de février, la Maison des Syndicats. Il a fait une réponse et je vous invite sur les motifs de cette réponse, car il ne m'appartient pas d'en faire la publicité, à aller consulter le site internet du Conseil Général, le compte rendu de la séance du 17 octobre dernier y sera normalement demain. Vous pourrez juger de la qualité de la réponse du Président M. BAZIN. Il nous a indiqué le 17 octobre que le coût de fonctionnement du bâtiment s'élevait à 200 000 €. Je suis extrêmement dubitatif sur le chiffre qu'il nous a donné, que par ailleurs nous ne pouvons totalement pas vérifier.

En tout état de cause, vous imaginez bien que la subvention de fonctionnement de 31 000 € qu'il verse à l'ensemble des syndicats du Val d'Oise ne leur permettra pas de se payer un local à Cergy. C'est-à-dire qu'outre le fait que ça ne leur permettra plus de financer les fluides et autres frais annexes qu'ils pouvaient financer aujourd'hui, ils ne pourront pas louer, à ce prix, un local à Cergy ou bien une petite surface. Si c'est ça l'objectif, cela me semble problématique pour la conception du dialogue social. Je vous laisserai juge des propos du Président du Conseil Général. J'espère que demain il nous fera de nouveau une réponse qui sera dans le compte rendu suivant puisque les comptes rendus arrivent avec un mois de retard à peu près. Ensuite sur votre proposition de saisir Marisol Touraine, vous êtes juriste et vous n'ignorez pas que l'article 72 de la Constitution pose le principe de la libre administration des collectivités territoriales. On peut saisir le Ministre, mais la Constitution précise que les Collectivités Territoriales ont la possibilité avec leurs Conseillers élus de gérer les affaires de la Collectivité, sinon on ne serait pas là au niveau municipal. On peut la saisir mais elle n'a pas le pouvoir d'imposer à Monsieur BAZIN de garder la Maison des Syndicats dans les bâtiments départementaux. C'est lui qui a été élu avec le Conseil Général, sa majorité, pour gérer les affaires du Département. Donc à la fin la décision lui appartient et la saisine de la Ministre ne présente pas un intérêt particulier. Je suggère si vous le souhaitez que nous lui envoyions notre motion, elle en sera certainement très heureuse. Une précision à Monsieur TIBI qui s'interrogeait sur le niveau de subvention, je pense y avoir répondu : effectivement, c'est 30 000 €, ce qui ne fait quand même pas lourd. Je rappelle que dans notre département il y a 1,15 millions d'habitants, ce n'est pas un petit département à l'échelle de la France, nous devons nous situer dans le top 30, voire 25, des départements les plus peuplés et avoir une Maison des Syndicats dans notre département ne me paraît pas un luxe vu le nombre de salariés dans le Val d'Oise. Je confirme qu'effectivement la Maison des Syndicats est un lieu pluraliste puisque le syndicalisme en France est pluraliste, comme la politique, il y a plusieurs sensibilités, c'est donc une maison qui accueille tous les syndicats et tous les représentants dans les entreprises, dans les collectivités et dans les établissements publics peuvent utiliser ce qui est véritablement un outil de travail, et casser un outil de travail est extrêmement dommageable. Je me réjouirais véritablement de pouvoir arriver demain matin en Conseil Général, fort d'un vote unanime du Conseil Municipal de Gonesse. »

Monsieur le Député-Maire :

« Je suis quand même étonné de cette façon qui se veut habile, mais l'est-elle vraiment, de détourner les choses en disant il faut saisir le Ministre des Affaires Sociales, ou d'un côté et de l'autre, pourquoi pas la Région. Nous sommes dans le Département du Val d'Oise et jamais l'Etat ne participe, et depuis fort longtemps, au financement de locaux syndicaux au niveau des départements. C'est une façon de détourner de l'objectif tout en disant que l'on est d'accord. De deux choses l'une, si l'on est d'accord il faut voter, comme vient de l'appeler le Conseiller Général, à l'unanimité pour soutenir réellement les syndicats du Val d'Oise, mais ne pas détourner en essayant de finalement dire que c'est la faute de l'Etat et vouloir récupérer de façon ni pertinente ni judicieuse. Il est bien clair que c'est le Département du Val d'Oise qui coupe les vivres et c'est bien là qu'il faut s'adresser et la motion a cet objectif. Si vous voulez, vraiment et sincèrement, et non pas en essayant de faire de la récupération malvenue et donc de détourner de l'objectif, soyez sincères les uns et les autres et soutenez les syndicats du Val d'Oise et votez cette motion. »

Monsieur OUCHIKH :

« Je vous ai connu moins jésuite lorsqu'il s'agissait de mobiliser le banc et l'arrière banc de notre commune, du Département, la Région, l'Etat, voire ailleurs sur des dossiers domestiques ou internationaux. La politique c'est la politique, quand il s'agit de mobiliser, on mobilise et plutôt que de faire preuve de pointisme ou de juridisme, faisons en sorte collectivement de porter au plus haut une affaire qui est importante. Et si vous êtes loyaux par rapport à vos engagements vis-à-vis des gonessiens et de manière générale des val d'oisiens, vous ne pourrez que saisir cette proposition que je formule. Il ne s'agit pas de mettre en difficulté le Gouvernement ou la majorité parlementaire, il s'agit simplement de dire qu'il y a un problème qui se pose et que pour avoir une caisse de résonance politique forte, même si je mesure les limites juridiques, Monsieur le Conseiller Général, de la démarche, je pense qu'il n'est pas inutile politiquement de marquer le coup. Cédric SABOURET a bien indiqué à la fin de son propos qu'il n'était pas hostile à ce que cette motion puisse être adressée à Madame la Ministre. C'est une manière aussi d'agir et de dire au plus haut niveau de l'Etat, dans la limite des pouvoirs de l'Etat et dans le respect des compétences de chacun, s'il est possible qu'il intervienne auprès du Conseil Général pour faire un effort et conserver cette Maison des Syndicats. Et bien je crois que la démarche ne sera pas inutile, soyons politiques. »

Monsieur le Député-Maire :

« En matière de jésuitisme, vous êtes devenu un expert. »

Monsieur PIGOT :

« Le Conseil Général est dans une logique qui l'a conduit l'an dernier à liquider notre CIO. C'est-à-dire que comme l'a dit Cédric SABOURET, il fait des choix politiques, il a choisi de supprimer un local important. J'ai été syndicaliste dans ma jeunesse et je m'y suis réuni de nombreuses fois ; c'est un endroit remarquable qui comporte un amphithéâtre et beaucoup de commodités et de moyens matériels pour les syndicats qui n'existeront plus. C'est une situation très grave. On peut toujours aller chercher des soutiens nationaux mais là en l'occurrence, l'essentiel du problème réside dans des choix politiques faits par le Président du Conseil Général et sa majorité du Val d'Oise. Je partage et je soutiens les actions et les luttes qui continueront à être menées jusqu'à ce qu'on obtienne un rejet, un refus, une révision de cette décision et notre motion de ce soir y contribue fortement. »

Monsieur TIBI :

« On ne me retirera pas de l'idée qu'effectivement c'est un problème d'Etat et d'économies. On ne me retirera pas de l'idée que la Région y est également responsable. On ne me retirera pas de l'idée qu'effectivement le Département est responsable, ceci-dit, il y a une position à prendre d'économies. Le sujet qui nous interpelle c'est qu'effectivement ils ont pris le projet de vendre la Maison Départementale, donc après, rien ne dit que cela peut empêcher de la location ou de trouver de nouveaux locaux. Je ne vois pas où il y a un problème, il y a un souci d'économies, de toute manière on va être amenés, même dans notre commune, à prendre des décisions super importantes pour les années à venir par souci d'économie. Je pense que le Département est dans son rôle, pour essayer d'éviter d'augmenter les impôts, de prendre des décisions. »

Monsieur le Député-Maire :

« C'est normal, vous soutenez la majorité départementale. »

Monsieur TIBI :

« Ce n'est pas une question de soutenir, vous étiez beaucoup moins arrogant du temps où c'était l'autre majorité qui était au pouvoir. Aujourd'hui on ne vous entend pas mais jusqu'à preuve du contraire, depuis que le Gouvernement est là, c'est le petit qui trinque. On est bien obligés de commencer à faire des coupes franches, le Conseil Général n'a peut-être pas pris la bonne décision, j'en conviens, de toute manière il est évident qu'il faut défendre les syndicats mais je pense très sincèrement qu'il faut être objectifs. »

Monsieur JAUREY :

« Le problème c'est que la majorité de droite du Conseil Général en 2011 et 2012 a augmenté la Taxe Foncière de 40% en 2 ans, ce qui fait qu'aujourd'hui elle est portée à 13,25 %, vous pouvez tous vérifier. C'est un choix politique, ils ont ponctionné sur des Taxes Foncières, sur des propriétaires de Gonesse modestes, quelque chose comme plus de 200 € et aujourd'hui ils ont fait des choix, comme cela a été rappelé, en matière de communication et aussi au niveau juridique qui sont un peu contestables et qui sont très élevés. Ils font aussi le choix de supprimer un local extrêmement important pour l'action syndicale. »

Monsieur ABCHAR :

« Je n'allais pas intervenir mais quand j'entends parler de locaux, d'argent, de combien coûte cette action, je me dois de rappeler que la démocratie a un prix qu'on ne trouve pas sous le sabot d'un cheval et les syndicats font partie de la démocratie. Cette maison doit continuer à faire ce qu'elle a fait depuis pas mal de temps. Je suis désolé mais on n'est pas là pour polémiquer, équipe gouvernementale ou pas : c'est un autre sujet. Commençons par voir qui a pris la décision : c'est le Président du Conseil Général. Je suis désolé Monsieur TIBI mais depuis qu'il est devenu Président, il n'a fait qu'augmenter tout ce qui pouvait être défavorable à la population val d'oisienne. Même si j'ai du mal politiquement avec votre sensibilité ou avec celle de Monsieur OUCHIKH, si de temps en temps on peut se retrouver au moins pour cette lutte : allons-y, disons les choses et faisons les choses sans polémiquer et sans politiser sur un sujet qui devrait rassembler. Sachez qu'il y a des femmes et des hommes qui luttent là-bas depuis pas mal de temps. Si on veut continuer sur cette voie, pourquoi ne pas vendre les locaux du Conseil Général, vendre les logements dans les collèges etc... A un moment donné, même si on n'est pas d'accord sur beaucoup de choses, il faut être cohérent sur certains sujets. Il faut essayer de se retrouver parce que les syndicats c'est un contre-pouvoir qu'il faut maintenir et peu importe notre vision politique. »

Au terme des débats, **Monsieur le Député-Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur SABOURET :

« Je me réjouis et je remercie de ce vote unanime parce que je pense quand même que cette question rend mal à l'aise un certain nombre de mes collègues Conseillers Généraux, même de la majorité. Il me semble très sincèrement que la raison doit l'emporter et qu'un certain nombre de personnes qui ne partagent pas forcément mes idées politiques peuvent être quand même sensibles aux arguments. Je pense que cette unanimité est importante au-delà du petit jeu politicien qui peut avoir lieu, cela montre quand même que nous sommes attachés à un service public au-delà des clivages politiques, qui est un patrimoine de la Nation qu'il faut préserver.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Député-Maire

EMET un avis sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile de France.

Madame MOUSTACHIR :

« Je reconnais la pertinence de la proposition du Préfet de regrouper les 17 villes avec Val de France et Roissy, je ne suis pas hostile à cette proposition bien que je ne comprenne pas le fait que dans ce découpage du Préfet il n'y ait pas des villes comme Tremblay-en-France ou Villepinte qui se trouvent en plein centre du Grand Roissy. Par contre, il est vrai que pour la gestion des compétences, cela va devenir très lourd, cela va être très difficile pour la proximité des élus sur le terrain. Je suis gonesienne et je me mets à la place d'un habitant, nous venons d'intégrer Val de France depuis le 1^{er} janvier 2014, nous étions dans une ville de 27 000 habitants et on passe à une intercommunalité de 160 000 habitants et d'un seul coup on va dire que l'on passe à une intercommunalité de plus de 340 000 habitants : ce basculement n'est pas très compréhensible pour un habitant de Gonesse ou de Val de France. Je pense qu'il faut d'abord que nous réfléchissions sur tout ce qui est gestion des compétences et prendre un peu de recul avant de se lancer dans une grande intercommunalité comme celle proposée. Mais sincèrement, je reste persuadée que le fait de regrouper certaines communes et je comprends les réticences au partage en deux de l'intercommunalité de Seine et Marne, Plaine et Mont de France, c'est sûr que ce sera mal vécu par les habitants et par les élus, mais pour nous il est évident que c'est avantageux. En effet, il y a des entreprises de grande valeur ajoutée et cela ne peut être que bénéfique pour Gonesse ou pour Val de France. Je reste quand même sur la position qui consiste à dire qu'il ne faut pas s'agrandir d'un seul coup en passant rapidement de 160 000 à 340 000 habitants. »

Monsieur SABOURET :

« C'est un sujet qui peut effectivement nous inquiéter mais c'est un sujet de l'intercommunalité sur lequel justement il faut prendre un peu de hauteur de vue sans faire trop de dégâts. La question qui se pose à nous sur l'intercommunalité depuis qu'elle a été développée, suivie du coup d'accélérateur de la loi de 92, c'est une intercommunalité pour quoi faire ? Ce n'est pas un hasard si c'est plutôt d'abord les villes de province autour des grandes agglomérations qui se sont saisies de la possibilité de développer des intercommunalités parce qu'il y avait un sens très simple, il y avait une ville centre avec des villes autour et il fallait s'organiser ensemble, c'était beaucoup mieux. Je prends l'exemple de villes comme Orléans, le Mans, Bourges... On voit très bien comment ça fonctionne : vous avez une ville centre très importante, tout s'organise autour de la ville centre et il faut organiser les collectivités autour ainsi que le développement économique. En Ile de France c'est un peu compliqué, soit on fait une intercommunalité avec une ville centre, Paris, qui s'appelle la Région Ile de France, soit on s'organise un peu différemment et c'est ce qui s'est passé. La question qui se pose à nous c'est comment on arrive à une nouvelle phase d'intercommunalité qui à mon sens n'est pas une intercommunalité de services, comme on peut en connaître, mais une intercommunalité de projets, comment on organise l'utilisation du territoire, c'est cela l'enjeu. La compétence principale de l'intercommunalité c'est de planifier l'organisation du territoire, faire en sorte que vous n'ayez pas tous les 2,5 kilomètres une zone d'activités qui n'a pas la taille critique, qui génère des coûts, des nécessités de faire des ronds-points, des accès... De pouvoir un peu organiser intelligemment les espaces : c'est l'enjeu de ce deuxième acte de l'intercommunalité. L'avis qui est proposé est très ouvert. J'ai remarqué une chose, c'est qu'on est contre rien dans cet avis. Ce n'est déjà pas mal, donc on est pour tout mais avec quelques nuances. J'avais fait il y a presque un an un communiqué de presse avec le Conseiller Régional Ali Soumaré pour dire tout l'intérêt que je trouvais à une organisation de l'intercommunalité qui transcende la frontière départementale et qui aille vers la Seine et Marne. Je ne sais pas si nous avons été entendus par le Préfet mais en tous les cas le Préfet a eu la même idée. Simplement, ce que nous disions à l'époque c'est qu'il fallait avoir une cohérence à l'échelle du territoire aéroportuaire.

Or effectivement la faiblesse du modèle du Préfet c'est que les communes de Seine Saint Denis ne sont pas dans sa proposition ; mais elles le sont, Madame MOUSTACHIR, et la réponse à votre question est très simple : c'est la loi qui ne le permet pas. La loi sur la métropole du Grand Paris a décidé que cette métropole était à l'échelle de la Petite Couronne, donc on arrête la frontière à la Petite Couronne et on donne un droit d'option qui est maintenant fermé aux communes qui sont justes limitrophes pour y entrer ; donc le 93 n'y est pas. Le deuxième souci c'est que la Communauté de Communes qui vient d'être créée en Seine et Marne sera coupée en deux et par conséquent une partie n'y est pas, c'est vrai que c'est un point un peu décevant. A mon sens, il ne faut pas rejeter l'idée d'une grande intercommunalité qui inclut 17 communes de Seine et Marne mais il ne faut pas non plus méconnaître les difficultés du dossier. Il ne faut la rejeter parce que l'enjeu pour nous va être de peser, une intercommunalité à 350 000 habitants c'est deux arrondissements importants de Paris et cela commence à pouvoir être entendu dans la discussion sur les équipements à installer sur le territoire par exemple. Si demain nous avons un nouveau projet de grand stade ou une nouvelle université à créer en région parisienne, ou si demain nous avons des pôles d'excellence à implanter, et bien il faudra que notre territoire se positionne pour recueillir ces équipements qui sont des vecteurs de développement économique et d'emploi. Cela me paraît plus faisable lorsqu'on est nombreux que lorsqu'on l'est moins. Naturellement la Seine et Marne s'oppose à ce schéma et ce n'est pas seulement pour des raisons de coupure de l'intercommunalité de Seine et Marne, c'est aussi parce que la Seine et Marne refuse son démantèlement territorial et cette opposition du Président du Conseil Général de Seine et Marne vaut aussi pour le sud de la Seine et Marne que la proposition du Préfet de Région met avec les Yvelines, et cela suscite une opposition assez forte de nos collègues de Seine et Marne. Dans ce contexte, le schéma d'une intercommunalité dans un premier temps à l'échelle du seul SIEVO est celui qui nous paraît le plus simple, le plus logique, le plus facile à mettre en œuvre et qui sera probablement la solution vers laquelle nous nous acheminerons. C'est une solution à laquelle nous ne nous opposons pas bien sûr, c'est d'ailleurs une solution que nous avons préconisée mais je pense qu'il ne faut s'opposer en réalité à aucune des perspectives car la perspective d'une intercommunalité plus grande me paraît aussi porteuse d'avenir pour notre territoire. Pour finir, je pense que nous devons aborder cette question avec confiance dans le territoire que nous représentons parce que nous avons des atouts formidables : nous sommes aux portes du Grand Paris et en réalité, de fait, dans le Grand Paris. Nous avons à travailler avec la métropole du Grand Paris, à développer autour du pôle aéroportuaire toutes les coopérations nécessaires pour la réussite de notre territoire. Et puis, je dirais que nous avons un atout formidable qu'il ne faut pas oublier c'est que notre territoire est un territoire de transition ville-campagne, c'est aussi cela qui explique que nous avons intérêt à discuter avec tous les partenaires y compris ceux de Seine et Marne qui sont dans la même problématique ; lorsqu'on arrive à Gonesse c'est le premier endroit où on trouve des champs, ce n'est pas rien. C'est le premier endroit d'où vous pouvez relier la métropole lilloise à pied, personnellement je ne l'ai pas fait mais c'est l'atout de notre territoire et il faut garder ce caractère de transition ville-campagne. Et nous sommes avec des communes qui ont la même problématique que nous, c'est-à-dire comment assure-t-on sur cette partie du Nord-Est du Val d'Oise ce caractère de transition ville-campagne. Finalement nous avons besoin de travailler à cet équilibre ensemble avec les partenaires qui sont proposés dans le schéma du Préfet et dans un premier temps le schéma du SIEVO. Je pense donc que l'avis est équilibré, il ne ferme la porte à rien et moi j'y suis très favorable. »

Monsieur OUCHIKH :

« Je suis assez d'accord avec la tonalité du propos développé à l'instant par notre collègue Cédric SABOURET, un écho plutôt positif au rapport qui vient d'être présenté que je ferai donc le mien. Je voudrais dire d'abord, préalablement, avant de donner mon avis, que ce rapport s'inscrit dans une logique beaucoup plus vaste celle du redécoupage de notre maillage territorial. Cette réforme territoriale qui est en place depuis un certain nombre de mois qui est à l'œuvre avec beaucoup d'hésitation d'ailleurs, je voulais donc en disant cela, poser une critique et regretter la gestion quelque peu anxiogène de ce dossier par l'Etat : va-t-on vers la disparition des départements ? Maintient-on les départements dans les espaces ruraux, dans les espaces urbains ? Va-t-on intensifier les intercommunalités ? Va-t-on vers 13 régions, 22 régions, 18 régions, bref... On est en présence d'un dossier qui me semble avoir été mal géré. Je ne ferai pas le procès du Gouvernement, je serai très bref à ce sujet mais je dis que cette réforme territoriale est tellement importante pour l'avenir du pays que je trouve dommage qu'on ait consacré aussi peu de temps à la réflexion nationale, de ne pas avoir engagé un débat national beaucoup plus approfondi avec l'ensemble des acteurs concernés pour aboutir à une réforme qui aurait pu faire consensus sur le plan national, une réforme qui doit impacter notre vie quotidienne pour les 50 ans à venir au moins. Cette critique générale étant posée, je reviens à ce rapport pour lequel je dis tout de go que je suis tout à fait favorable pour soutenir l'avis qui est proposé par Monsieur le Maire. Ce projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France, on nous demande un avis, me paraît évidemment important à prendre en considération et même à soutenir car je crois qu'il est séduisant à plusieurs niveaux.

D'abord, il se fonde sur des logiques démographiques : on est en présence d'un bassin de vie important avec près de 350 000 habitants si l'on regroupe les 3 intercommunalités qui sont visées, Val de France, Roissy Porte de France, et en partie et je formule le même regret que vous Monsieur le Maire, Plaine Mont de France. Je crois que c'est une bonne échelle si nous voulons peser à l'échelle de l'Île de France. Ensuite, c'est aussi un projet qui est séduisant parce que nous sommes en présence de logique et de cohérence économiques, c'est très clair. Cette logique économique qui est centrée autour d'un modèle fondé sur le développement de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle me paraît tout à fait prometteur. La troisième raison qui n'est pas neutre pour moi qui suis attaché à l'histoire de notre pays, en tout cas de notre région, nous sommes en présence aussi d'une logique historique, nous sommes là sur une opération qui épouse quelque peu les frontières du pays de France ; une réalité historique donc que chacun connaît et je me réjouis qu'on puisse coller à cette réalité avec un projet de ce type. Je préciserai également, pour approfondir la réflexion, qu'il nous faudrait nous lancer sur une étude de faisabilité pour précisément intensifier nos atouts économiques en direction de la plate-forme Roissy Charles de Gaulle notamment au travers de ce pôle métropolitain, cela me paraît une bonne idée tout comme de relancer le dispositif de création de la communauté aéroportuaire. Vous aurez compris, je ne vais pas prolonger mon propos, d'autres interventions peuvent peut-être succéder à la mienne, que je suis très favorable et sans hésitation je soutiens très exactement dans les termes présentés ce rapport qui me paraît très prometteur pour l'avenir de notre territoire. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Bien entendu nous sommes également favorables à ce projet de regroupement des communes et de renforcer effectivement, par le biais de regroupement, des communautés de communes, donc je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, cela ne ferait qu'une répétition et je n'en vois pas l'intérêt. Je suis surtout d'autant plus favorable à ce schéma et à ce projet et plus particulièrement depuis qu'on a rejoint Val de France parce que cela ne nous a pas été bénéfique. J'y suis favorable tout en prenant garde et en faisant attention bien sûr de préserver nos compétences de proximité. C'est le seul bémol que je souhaite mettre en avant dans mon intervention. »

Monsieur PIGOT :

« En termes d'intercommunalité, je pense que ce projet qui nous est soumis fait partie d'un ensemble décidé par la majorité nationale, l'Etat nous dirons, d'une réforme territoriale de grande envergure. Cette réforme territoriale implique aussi de nouvelles propositions pour les intercommunalités. Je trouve que cela va très vite dans la mesure où on sort à peine de débats et de décisions portant sur notre intercommunalité. Ce territoire de près de 350 000 habitants est à la fois positif pour un intérêt économique évident mais en même temps c'est moins évident pour les populations les plus fragiles en termes de territoire et d'habitat, et notamment dans les zones rurales. En même temps, je rappelle que depuis le début, notre groupe au Conseil Municipal a toujours été favorable à une grande intercommunalité mais avec des dimensions humaines, c'est-à-dire une intercommunalité regroupant Val de France et Roissy Porte de France, avec aussi l'intérêt qui nous a toujours guidé, le pôle important que recèle l'aéroport de Roissy. Donc à mon avis, il faut rester équilibré tout comme la motion qui nous est proposée, c'est-à-dire comprendre l'inquiétude des élus de la Seine et Marne qui subissent un vrai démantèlement de leur département. Il y a quelques mois ces élus ont décidé d'une nouvelle intercommunalité et d'un seul coup on leur dit que finalement elle est réduite de moitié et on leur enlève les territoires les plus intéressants au plan économique. En tout cas et au nom du groupe que je représente, nous sommes toujours pour des dimensions humaines. Ce qui nous guide c'est le rôle des élus locaux et leur proximité vis-à-vis des citoyens. Je sais que prochainement, il y aura une nouvelle réunion du Préfet de Région avec les élus qui font partie de la commission statuant sur ces éléments. Nous serons attentifs aux évolutions et à l'intérêt que le Préfet de Région portera aux avis car ce soir nous statuons sur la situation mais tous les conseils municipaux et toutes les assemblées d'élus concernés font comme nous et j'espère que le Préfet de Région tiendra compte des débats qui se tiennent comme nous ici ce soir. »

Monsieur le Député-Maire :

« Evidemment et cela serait souhaitable, je rappelle néanmoins que le Préfet de Région a formulé sa proposition, la loi lui permet d'aller jusqu'au bout de son projet de périmètre, pour autant les élus ont leur responsabilité qui se place particulièrement dans la définition des compétences. Aujourd'hui, bien que l'ayant proposé et je réitérerai cette proposition, je souhaite et cela me paraît urgent et nécessaire, puisqu'il y aura un temps entre la prochaine commission régionale et la décision d'un arrêté préfectoral, que les élus de ce périmètre en accord ou en désaccord se réunissent pour se poser la question : à quel domaine de compétence servira ce rassemblement ? A ce niveau-là, si nous étions 250 000 habitants minimum en ne comptant que l'intercommunalité val d'oisienne ou bien si nous étions avec la Seine et Marne près de 350 000 habitants, nous voyons bien que nous passons à une

autre génération d'intercommunalité ; ce ne sont pas les intercommunalités que nous avons connues jusqu'alors à l'exception de Gonesse qui n'était pas intégrée. Nous passons donc à une nouvelle génération où nous devons définir de nouvelles compétences que je qualifierai rapidement de stratégiques comme le développement économique ou l'aménagement du territoire, et on laisse aux communes leurs prérogatives au titre de la clause de compétence générale pour gérer la proximité. Pour exemple, actuellement dans le cadre de la Communauté d'Agglomération au sein de laquelle nous sommes, nous avons dû transférer la compétence des médiathèques et dans un nouveau schéma à 250 000 ou 350 000 habitants, je m'interroge sur le sens pour un citoyen et pour la bonne gestion de transférer des médiathèques, il faut rester dans la proximité. On constate bien que cela n'aura aucun sens de faire se promener les livres entre Moussy-le-Neuf et Sarcelles ou entre Damartin en Goële et Villiers-le-Bel. Donc il faut savoir pourquoi on se rassemble et lorsqu'on est sur un territoire comme celui du Grand Roissy et du pays de France, d'ailleurs il faudra bien choisir un nom au passage et retrouver les origines et les racines n'interdit pas de penser l'avenir, et bien je crois que le choix est important car c'est aussi le sens du rassemblement à travers un nom mais aussi des compétences et ce débat n'a pas eu lieu depuis le mois de septembre et je le regrette. C'est pourquoi, je souhaitais que dans notre délibération nous présentions vraiment une vision des choses et que nous puissions derrière, du moins je l'espère, entraîner à la fois les représentants de l'Etat mais aussi les communes et les intercommunalités existantes. Le débat sur les compétences est important et ce sont les élus et seulement eux qui le maîtriseront ; l'Etat a la compétence sur la définition du périmètre mais j'imagine mal que l'Etat puisse imposer. Toutefois, je rappelle pour la petite histoire qui n'est pas ancienne, que nous avons toujours défendu ici ce que nous aurions préféré d'emblée, à savoir une intercommunalité qui rassemblerait Val de France et Roissy Porte de France mais le schéma départemental issu de la loi de 2010 ne nous a pas laissé vraiment le choix. Evidemment Val de France était d'accord avec l'intégration de Gonesse mais Roissy Porte de France à ce stade-là ne le souhaitait pas. Aujourd'hui les esprits ont évolué, je pense que les choses et les nécessités sont un peu différentes, on acquiert en maturité et la raison finit toujours par l'emporter dit-on. Nous aurons d'autres débats y compris dans cette assemblée, d'autres étapes sont à franchir mais je pense qu'il est important, et s'il y a une certaine unanimité, que nous exprimions cette vision et que nous fassions ces propositions à nos collègues et à l'Etat. »

Monsieur HAKKOU :

« Lorsque j'étais dans l'opposition et quand il y avait déjà cette espèce de débat sur plutôt Val de France ou plutôt Roissy Porte de France, il y avait un clivage sur ces questions, j'avais déjà parlé de cette grande intercommunalité puisqu'il y en avait une excédentaire et l'autre déficitaire, pour réunir la plus pauvre de France avec une des plus riches de France. Je disais déjà que j'y étais favorable donc là-dessus nous sommes d'accord, cela fait l'unanimité. Mais à mon sens, et vous parliez de solidarité territoriale, il me semble qu'on a oublié de parler de la chose la plus importante, c'est les habitants. Je pense qu'il faudrait peut-être aussi soumettre aux habitants ce projet, je ne parle pas de référendum mais les décisions que nous allons prendre aujourd'hui sont des décisions pour demain et à mon avis il faudrait aussi les associer à ces décisions. Je sens aussi des enjeux politiques ou certaines velléités sur des postes de président ou vice-président qu'il faudrait à mon avis vraiment mettre de côté. Il faudra faire attention à tout cela et garder en tête que la priorité c'est les habitants et quelles bonnes décisions on prend aujourd'hui pour le futur. C'est quand même un projet qui à mon sens, nous engage pour plusieurs années. Pour finir, s'agissant de la Seine et Marne, ils sont opposés et ont fait apparemment un certain nombre de choses, ils ont mis en place une pétition citoyenne et je trouve cela assez disproportionné. En réalité, on ne partage pas réellement les mêmes problématiques même si Gonesse est « rurbain » c'est-à-dire rural et urbain, et quelque part cela nous arrange un peu cette pétition. »

Monsieur le Député-Maire :

« Je ne pense pas qu'on puisse dire tout à fait les choses comme cela. D'abord si on prend Gonesse bien évidemment que nous n'avons pas les mêmes problématiques mais si on prend le territoire de Roissy Porte de France, il est aussi péri-urbain et en Seine et Marne c'est les mêmes caractéristiques, c'est même le propre de la grande couronne d'être à la fois urbain et péri-urbain mais ce que nous partageons c'est la problématique aéroportuaire. C'est toute la difficulté de la relation entre l'aéroport et les territoires environnants, que l'on parle de l'activité agricole, que l'on parle du développement, que l'on parle des transports, que l'on parle de la formation des habitants pour accéder aux emplois. Cette relation qui est extrêmement à la fois complexe mais pleine de contradictions où les réponses sont toujours insuffisantes par rapport aux réalités connues et parfois subies. La Seine et Marne a sa position, nous en prenons acte et nous verrons dans le débat qui va se poursuivre si l'Etat souhaite être brutal ou s'il intègre cette position. De la vue de Gonesse, je dirais simplement une chose, cela nous ramènera encore une fois à une position qui a toujours été la nôtre : la grande intercommunalité val d'oisienne.

Si au bout du compte l'atterrissage le 28 février c'est ça, je pense que ici, majorité et opposition, ça ne devrait pas poser problème mais si nous allons plus loin c'est qu'il y a un peu plus de souffle dans l'ambition pour le territoire, à condition que nous sachions ce que nous allons faire ensemble. »

Monsieur OUCHIKH :

« Très brièvement en empiétant un peu sur le propos de Monsieur HAKKOU, moi je suis très attaché à cette idée que nous puissions avoir un débat ou un échange avec la population. Vous disiez tout à l'heure Monsieur le Maire qu'une réflexion allait s'engager entre les élus sur la définition des blocs de compétences et leur répartition dans cette future grande intercommunalité interdépartementale à cheval sur 3 départements. Je souhaite vivement que cette réflexion ne soit pas sanctuarisée entre les élus que nous sommes et d'autres par ailleurs mais que nous puissions entrer en dialogue avec les gonessiens. Alors dans quelle instance ? Est-ce ici ? Est-ce ailleurs ? Dans une commission ? Y-a-t-il des réunions publiques envisagées ? Il faudra faire preuve de créativité dans ce domaine-là mais je suis comme Monsieur HAKKOU, attaché à cette idée d'associer très largement les gonessiens à un projet qui concerne beaucoup leur avenir. »

Monsieur le Député-Maire :

« Je suis totalement d'accord et il y aura à définir comment nous le ferons mais bien évidemment que cette procédure s'impose, il faut expliquer. Reconnaissons que même simplement le fait pour Gonesse d'intégrer Val de France n'a pas suscité un grand débat dans la population mais nous avons eu beau expliquer et faire des réunions, c'est resté pour certains de nos concitoyens un débat placé bien haut au-dessus de leur tête. Nous devons faire un effort de pédagogie, d'explication, montrer l'intérêt. C'est plus abstrait à bien des égards pour une partie de nos concitoyens que lorsqu'on explique des projets d'avenir comme nous le ferons encore la semaine prochaine avec la gare du métro automatique du Triangle de Gonesse ; lorsqu'on parle de cela, nous sommes accessibles aux citoyens mais lorsqu'on parle d'intercommunalité on commence à être un peu plus abstrait. Mais il y a effectivement nécessité de le faire, pour ne pas dire un devoir. Je vous propose donc d'adopter cet avis en ajoutant, comme je l'ai dit tout à l'heure et si vous en êtes d'accord, de prendre acte de l'opposition unanime exprimée par les élus de Seine et Marne et d'ajouter un alinéa proposant de regretter la coupure de la communauté de communes Plaine et Mont de France proposée par l'Etat. Puisqu'elle est regrettée par les communes elles-mêmes, je pense qu'il faut être solidaires de cette position qui est exprimée car si cela nous était arrivé à nous, on ne pourrait pas dire « *mais de quoi se mêle l'Etat finalement.* »

Au terme du débat, **Monsieur le Député-Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation et proposition de Monsieur le Député-Maire

PROCEDE à la modification de la composition des Conseils d'Administration des Etablissements publics locaux d'enseignement en désignant de nouveaux représentants du Conseil Municipal.

Monsieur le Député-Maire fait appel à d'autres éventuelles candidatures et propose un vote à bulletins secrets. En l'absence d'autres candidatures et sans opposition à un vote à main levée, Monsieur le Député-Maire propose de délibérer sur cette représentation.

La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 27 Pour

Agir pour Gonesse : 3 Contre

Gonesse bleu marine : 2 Abstentions

Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

APPROUVE l'adhésion de la ville au Contrat Groupe Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.).

En l'absence de questions sur ce sujet, **Monsieur le Député-Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PROCEDE à des désignations complémentaires au sein du Comité Technique.

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Le problème sur cette question est l'heure à laquelle cette commission se réunit c'est-à-dire à 9h le matin et je voulais voir s'il était possible de la changer et de la programmer plutôt en fin d'après-midi. »

Madame GRIS :

« Non ce n'est pas possible parce qu'il y a un caractère paritaire avec des représentants du personnel et les textes définissent que cette commission doit se tenir sur le temps de travail, forcément dans la journée.»

Monsieur TIBI :

« J'en profite car j'ai exactement le même problème avec les horaires des Commissions d'Appel d'Offres. Nous avons une activité et les réunir à 10h le matin c'est impossible. La question que je me pose c'est que ma suppléante qui peut se rendre disponible à cet horaire peut-elle me remplacer. J'ai déjà posé cette question mais les responsables au niveau de la direction m'ont répondu que non.»

Monsieur JAUREY :

« La Commission d'Appel d'Offres est composée de titulaires désignés et de suppléants mais on n'est pas suppléant d'un titulaire. Votre suppléante ne peut pas vous remplacer et ce sont les règles qui régissent la composition de cette Commission d'Appel d'Offres. »

Monsieur le Député-Maire :

« Cette question n'est pas à l'ordre du jour, par contre, Monsieur le Directeur Général, je tiens à ce qu'une réponse écrite soit faite à Monsieur TIBI pour lui expliquer clairement le texte. Effectivement, ma réaction première a été de penser que votre suppléante pouvait vous remplacer. Si vous n'avez pas la disponibilité en journée, peut-être que vous pourriez inverser cette désignation mais cela impliquera de délibérer à nouveau. Donc je souhaite que la Direction Générale des Services et mon Cabinet étudient ce problème avec vous dans le meilleur sens possible. Il n'y a aucun problème s'agissant du fonctionnement de la CAO car c'est la loi.»

Sans autres questions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Député-Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

VOTE le Budget Supplémentaire au Budget Principal pour l'année 2014 **ET DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2013 – Budget Principal et Ateliers Locatifs.

Monsieur TIBI :

« Je ne vais pas être long, nous allons bien évidemment nous abstenir, je suis toujours dans l'interrogation des restes à réaliser. Avant d'en arriver là, lorsque je lis qu'il n'y a pas eu d'incidence sur les ménages concernant la Taxe Foncière, je trouve que vous allez un peu vite et la diminution de la Taxe d'Habitation ne compense pas. D'ailleurs vous le mettez bien sur le gonessien parce que

lorsqu'on fait la différence de l'abattement au niveau de la Taxe d'Habitation, on s'aperçoit quand même en faisant les calculs, même en prenant ce qui pourrait être avantageux pour vous, on constate bien que malgré tout il y a une plus-value pour les ménages. Ceci dit, concernant les restes à réaliser, nous restons toujours dans l'interrogation car vous parlez en recettes de 9,7 millions et en regardant le budget je vois qu'il y a 3 millions d'emprunt, 2 millions de cessions et 4,7 millions de subventions mais j'ai du mal à savoir si ces subventions on les a ou pas. La question est là car présenter un budget comme cela en disant qu'on a 9,7 millions de recettes et qu'on n'a pas la certitude. C'est le seul bémol que j'ai qui est quand même assez conséquent. D'autre part, il est évident que les recettes vont être moindres que ce soit de l'Etat, de la Région ou du Département et je le comprends du fait de la crise, j'ai bien peur que tout ce qui est en route à l'heure actuelle va un peu trainer parce qu'on aura peut-être pas les ressources financières pour pouvoir aller à terme. »

Monsieur OUCHIKH :

« Je suis désolé pour Monsieur JAUREY, il ne bénéficiera pas de l'unanimité au moins sur ce rapport mais c'est un souci de cohérence dans la mesure où ce rapport est présenté et qu'il est corrélé au Compte Administratif 2013 pour l'examen et le débat au cours duquel je n'étais pas là, il est bien évident que je ne peux pas prendre position d'une façon ou d'une autre en votant Pour ou Contre, donc mon attitude est celle de m'abstenir. »

Monsieur JAUREY :

« Par rapport aux propos de Monsieur TIBI, je comprends les 3 questions posées et il faut y répondre clairement. J'ai lu avec attention ce que vous aviez dit dans la tribune précédente ; j'étais sidéré, vous aviez parlé de cette compensation de la TEOM, vous aviez eu 2 votes pour lesquels nous nous étions exprimé, un vote aux alentours du 11 avril à la Communauté d'Agglomération qui a fixé le taux à 9,11% et le jour du vote vous vous étiez abstenu, Monsieur OUCHIKH avait voté Pour et j'avais expliqué que Gonesse était contraint de compenser la hausse de cette TEOM par une baisse qui serait très conséquente du taux de la Taxe d'Habitation. Le 17 avril en Conseil Municipal, nous avons annoncé cette baisse à 15,85% qui compense plus que l'augmentation réelle de la TEOM. En effet, sur la Taxe Foncière vous avez la colonne TEOM qui passe de 4,55% à 9,11%, or les 4,55 % concernaient exclusivement la collecte et le traitement hier était payé dans les colonnes syndicats de communes que vous voyez apparaître sur la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière et la Cotisation Foncière Entreprise. Vous avez donc des diminutions puisqu'en réalité à partir de maintenant, vous ne payez la Taxe des Ordures Ménagères que sur une seule colonne TEOM de la Taxe Foncière. C'est par rapport à ce calcul que nous expliquons dans le gonessien, que nous avons fait un calcul très serré en disant que nous baisserons jusqu'à 15,85 % la Taxe d'Habitation, ce qui ne s'est jamais fait à Gonesse, pour tout simplement permettre la compensation, voire plus pour certains, de la TEOM. Nous avons fait le choix de la Taxe d'Habitation parce qu'elle concerne les propriétaires et les locataires. Comme vous le savez la Taxe Foncière n'est pas dans les charges transférables alors que la TEOM y figure. Nous ne voulions pas que les bailleurs ou les propriétaires fassent payer aux locataires l'augmentation de la TEOM sans répercuter la baisse, c'est pourquoi nous avons choisi la Taxe d'Habitation, c'est une mesure de justice sociale. J'explique ceci, chiffres en main, dans toutes les assemblées de quartier et je mets au défi Monsieur TIBI de me prouver le contraire. Deuxième chose, s'agissant des restes à réaliser, je me suis expliqué là-dessus, ils sont conséquents : 11 947 000 € parce que lorsqu'on réalise le gymnase de la Madeleine qui a été commencé il y a plus de deux ans et il sera certainement terminé pour septembre 2015, ensuite il y aura la démolition du gymnase Raymond Rambert et de ses abords, et bien il est évident qu'il y a des restes à réaliser car ce sont des opérations très lourdes à l'instar du commissariat et le détail figure, il suffit de l'examiner. Concernant les subventions acquises, bien sûr que nous parlons des réalités, nous ne parlons pas de recettes fictives. Nous avons fait le choix de reporter des recettes sur le budget 2015 car nous ne les avons pas en 2014, elles ne seront perçues qu'en 2015, c'est un bonus pour 2015 que nous transférons. Je signale par ailleurs qu'il y a un excédent qui est réintégré pour 10% sur la section de fonctionnement et 90% sur la section d'investissement, nous avons même augmenté l'autofinancement. Cela prouve ce que la Chambre Régionale a reconnu c'est-à-dire la bonne santé financière de Gonesse qui a 3 points positifs ; le premier c'est que quoique vous en disiez, nous n'avons pas bougé les taux depuis 2006, la Taxe Foncière est à 17,17% depuis 2006 : elle est en-dessous des moyennes départementales, régionales et nationales, la Taxe d'Habitation a chuté à 15,85%. En plus, nous avons maintenu la qualité du service rendu aux gonessiens et nous faisons un investissement moyen de 11,5 millions par an en équipement, ce qui représente 3 millions de plus que toutes les communes de la même strate que Gonesse. Par ailleurs, nous avons une dette que nous avons maîtrisée, sécurisée totalement contrairement à d'autres communes et qui en plus n'a pas augmenté depuis 2008. Ces trois points positifs m'apparaissent montrer tout simplement, malgré une gestion que je reconnais difficile et qui le sera de plus en plus, la préparation du budget 2015 situe les difficultés y compris je l'admets par rapport à la ponction sévère de l'Etat sur la Dotation Globale

Forfaitaire. Le Député Jean-Pierre BLAZY s'est d'ailleurs exprimé sur cette sévérité de ponction de 11 milliards sur 3 ans sur les collectivités locales, 3,7 milliards cette année. Ce sera lourd pour Gonesse, nous préparons un budget qui est très difficile, nous connaissons ces difficultés mais reconnaissez nous au moins comme l'a fait la Chambre Régionale des Comptes, la gestion saine de Gonesse. Nous avons quand même l'essentiel de nos objectifs, maîtrise fiscale, investissement, qualité du service rendu aux gonessiens. »

Monsieur TIBI :

« Vous savez Monsieur JAURREY, je crois que les contribuables le verront bien, ils calculent ce qu'ils paient en Taxe Foncière et ce qu'ils paient en Taxe d'Habitation et ils verront qu'ils sont toujours redevables et qu'ils paient des impôts en plus. »

Monsieur le Député-Maire :

« Monsieur JAURREY a été très clair, je dirai simplement que les gonessiens se sont tout à fait rendu compte des réalités telles que les a décrites Monsieur JAURREY et je peux vous en témoigner pour en avoir entendu plusieurs s'exprimer. »

Au terme du débat, **Monsieur le Député-Maire** propose de délibérer.

La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 27 Pour

Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Gonesse bleu marine : 2 Abstentions

Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour

Départ de Monsieur TIBI et de Monsieur HAROUTIOUNIAN à 22h50.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

SOLLICITE une subvention auprès de l'ANAH au titre du suivi animation du Plan de Sauvegarde de la Copropriété la Garenne – Quartier de la Fauconnière – Année 2014.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

CONFIRME la reconduction des modalités d'application de la Taxe d'Aménagement - Budget Principal.

La Majorité – Gonesse pour tous les gonessiens : 27 Pour

Gonesse bleu marine : 2 Abstentions

Bien vivre ensemble à Gonesse : 1 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat Départemental avec le Département du Val d'Oise.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer un avenant n°1 relatif au marché de conseil en communication, conception du journal municipal, création des différents supports communication, refonte du magazine municipal et des supports de communication existants, reportages vidéo et motion design.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PROCEDE à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur exercices antérieurs - Exercice 2014 - Budget Principal.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

PROCEDE à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur exercices antérieurs - Exercice 2014 - Budget Assainissement.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAURREY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec la SA d'HLM Résidences Sociales (Groupe 3F) pour l'opération de construction de la résidence sociale située avenue Léon Blum sur le quartier de la Fauconnière à Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

ATTRIBUE le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. – aux associations sportives.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

VALIDE le principe de création d'un Point Conseil Petite Enfance et **AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les subventions pour le dispositif des places d'insertion.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer une convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Année 2014 au titre de deux dispositifs portés par l'Agence Civile.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'entretien et la modernisation des réseaux d'éclairage public et de la signalisation tricolore.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

SOLLICITE des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du SIAH pour la réhabilitation des réseaux eaux usées rue de Senlis.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BOISSY

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer une convention de groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du SIAH pour la réhabilitation des réseaux eaux usées - rue de Paris (tronçon compris entre rue de l'Hôtel Dieu et rue du Général Leclerc).

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame EULALIE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer une convention avec l'association Cultures du Cœur et **ATTRIBUE** une subvention à cette association pour l'année 2014 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame EULALIE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer une convention de partenariat entre le collège François Truffaut, l'Inspection Académique et la ville de Gonesse pour la création de classes à Horaires Aménagés Musique.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame EULALIE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer une convention de partenariat entre le département du Val d'Oise, la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons, les Villes de Garges-Lès-Gonesse, Gonesse et l'association « Le trio d'argent ».

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame EULALIE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer une convention avec le Conseil général du Val d'Oise, l'association « Les Singuliers », les villes de Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Marly-la-Ville, Saint-Witz, Sarcelles et Survilliers relative au Forum départemental des écoles de musique du Val d'Oise 2015 – Territoire Plaine de France.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MOUSTACHIR

ATTRIBUE une subvention au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) - Année 2014.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

EMET un avis du Conseil Municipal sur une division en volume modificative dans le cadre de l'opération d'aménagement des terrains de l'ilot Saint-Blin – ZAC Multisites.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la numérisation des documents d'urbanisme.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour des prestations de géomètre.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer une convention relative à l'achèvement de la ZAC du Parc des Tulipes Nord - annulation de la délibération du 30 janvier 2014.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE le rapport du commissaire enquêteur et **PROCEDE** à la mise en vente d'une partie du chemin rural n°10 de Fontenay à Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la cession de deux terrains situés rue des Liliums au profit de Monsieur SALAZ et de Monsieur et Madame TALAT.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GARRET

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Député-Maire ou son représentant légal à signer le marché relatif à l'entretien des espaces verts de la ville.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Député-Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Secrétaire de Séance,

Julien DOS SANTOS